



N° ABMED/2026D/301/DLVS/SSMUR/SA

Cotonou, le 21 janvier 2026

LETTRE CIRCULAIRE

(Aux destinataires in fine)

Objet : Rappel sur le renseignement des rubriques obligatoires lors de la soumission des demandes sur le GUCE

Dans le but d'améliorer la célérité et la transparence dans le traitement des demandes d'autorisation d'importation ou d'exportation des médicaments et autres produits de santé via la plateforme du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE), je voudrais rappeler à l'ensemble des usagers l'obligation de renseigner les champs « **Remarques** » et « **Raison de l'importation** » lors de la soumission des demandes.

En effet, l'absence des informations contenues dans ces deux rubriques peut entraîner un retard dans l'analyse et le traitement des différentes demandes.

Aussi, voudrais-je vous inviter à prendre connaissance des **lignes directrices des demandes d'importations et d'exportations des médicaments et autres produits de santé disponible sur le site internet de l'ABMed (abmed.bj)** afin de fournir les pièces requises pour chaque autorisation.

Pour toute information complémentaire relative aux procédures de demande d'autorisation d'importation, je vous invite à envoyer un courriel à l'adresse : ssmur.abmed@gouv.bj

J'attacherai du prix au respect de la présente lettre circulaire.



Dr Yossounon CHABI
Directeur Général